Comité de mobilisation des étudiant.e.s et salarié.e.s de l'ENS et intersyndicale CGT, FSU, Solidaires





Manifestons pour nos retraites

Mardi 17 décembre

départ commun de l'ENS à 12h45 pour la manifestation (République-Nation) rdv hall du 45

Assemblée Générale mercredi 18 décembre à 12h, salle Aron, 45 rue d'Ulm

La guerre, c'est la paix

Le discours d'Edouard Philippe le 11 décembre a confirmé ce que laissait présager le projet Delevoye, à l'aide d'une rhétorique tout droit sortie de *1984* d'Orwell. Il commence ainsi par nier la violence faite aux Français·es qui s'opposent massivement à la dégradation du régime des retraites que le gouvernement entend imposer, et va jusqu'à se réclamer du Conseil National de la Résistance dont il s'emploie pourtant à défaire les conquêtes sociales.

"Garantir le niveau des retraites"?

Le système actuel est un système à prestations définies : le niveau des pensions est défini, par des règles indépendantes de la conjoncture économique, et c'est le niveau des cotisations qui s'adapte. Le système que veut imposer le gouvernement est au contraire un système à cotisations définies : la part des cotisations consacrée aux pensions est fixée et c'est le montant total des pensions qui doit s'adapter à l'équilibre du système. Le **principe** même d'un tel système est la variabilité mécanique des pensions de retraite. Il sera donc désormais impossible de s'assurer du montant de sa pension avant le jour de la retraite!

"Un système plus juste"?

- Le niveau de vie des retraité.e.s passerait d'un niveau aujourd'hui égal à celui de la moyenne des actif.ve.s à un niveau de 30% inférieur : la retraite y serait une période d'appauvrissement et de déclassement. La Suède nous en donne l'exemple puisque suite au passage à un système de retraites par points en 1994, 9 Suédois·e·s sur 10 ont vu le montant de leur pension baisser.
- Derrière la formule selon laquelle « un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous » sont occultées les inégalités bien réelles d'espérance de vie selon les emplois.
- Les carrières discontinues seront pénalisées le système à points reproduit les inégalités de la vie active, à l'inverse du système actuel qui les réduit en ne comptant que les meilleures années.

"Les grandes gagnantes"?

Les femmes ne seront évidemment pas les "grandes gagnantes" de ce nouveau système. Certes, l'idée de supprimer les pensions de réversion (qui bénéficient majoritairement aux femmes) est abandonnée. En revanche, la majoration de 5% par enfant sera versée à un seul des conjoints, et ce de manière définitive : les femmes gagnant généralement moins que les hommes, les familles auront financièrement intérêt à choisir que ce soit l'homme qui touche cette majoration. De plus, la majoration de trimestres actuellement accordée pour chaque enfant (8 trimestres par enfant) sera supprimée. Surtout, la prise en compte des points gagnés tout au long de la carrière pénalisera lourdement les femmes qui ont souvent des carrières hachées, des temps partiels et sont moins bien rémunérées que les hommes.

Ce qui nous attend réellement

- Les cotisations seront gelées à 14% du PIB (leur valeur actuelle). Le vieillissement de la population sera compensé par l'augmentation de l'âge de départ moyen et la baisse des pensions. Ce qui est présenté comme un impératif économique est en réalité un choix politique, puisque la possibilité d'augmenter les cotisations est d'emblée exclue.
- Pour « inciter les Français à travailler plus longtemps », instauration d'un « âge pivot » ou « âge d'équilibre » de départ à la retraite : si on part avant, la retraite sera réduite de 5% par an (-5% pour 1 an avant, -10% pour 2 ans, etc). L'âge pivot sera de 64 ans pour les personnes nées entre 1966 et 1974 et continuera à augmenter ensuite en fonction de la démographie (66 ans pour la génération 1990 selon les prévisions du rapport Delevoye). L'espérance de vie en bonne santé, par contre, stagne autour de 64 ans.

- Suppression de la notion d'âge de taux plein (où une retraite à taux plein est accordée automatiquement, quel que soit le nombre de trimestres validés), actuellement de 67 ans. Certains seront donc poussés à travailler au-delà de 67 ans.
- Calcul des pensions prenant en compte l'ensemble de la carrière, au lieu des 25 meilleures années dans le secteur privé et des 6 derniers mois dans la fonction publique. Ainsi, seront incluses dans le calcul toutes les périodes non travaillées (chômage, congé maladie, congé sans solde, congé maternité, congé parental...) ou travaillées avec un salaire bas.
- Pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, **le nouveau système fera baisser les pensions de 20% à 40% selon les catégories.** Le gouvernement promet maintenant que cette baisse sera compensée totalement par une augmentation des rémunérations (primes)... promesse qui n'engage que ceux qui y croient, et qui ne concerne que les enseignants et les chercheurs.
- Les mécanismes de solidarité (points bonus pour les périodes de chômage, maternité, maladie) seront financés par l'impôt et non plus par les cotisations. Ainsi, on passe d'une assurance à une forme d'aide sociale qui peut être rognée au nom des baisses de dépenses publiques.
- Le montant des pensions ne sera pas garanti, car la valeur du point évoluera. Elle sera **revue chaque année** « **par les partenaires sociaux sous le contrôle du parlement** ».

Macron, Delevoye et la retraite complémentaire par capitalisation

La réforme, en dégradant le niveau des pensions, aura pour conséquence l'encouragement d'une logique individualiste de capitalisation, comme cela s'est massivement produit en Suède. La part des salaires dépassant 10 000 € par mois sortira quasiment du système par répartition (taux de cotisation de 2,8% au lieu de 28%) et échappera ainsi aux mécanismes de solidarité collectifs. Les cadres seront donc particulièrement incités à capitaliser pour compléter leur future pension.

Ceux qui en auront les moyens se constitueront une retraite complémentaire par capitalisation, en recourant aux assurances et aux fonds de pension, pour lesquels la réforme constituera une véritable manne.

Delevoye a précisément omis de mentionner un conflit d'intérêt avec le monde de l'assurance (sa fonction d'administrateur de l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance) et Macron et Delevoye ont rencontré à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du projet de réforme les représentants de BlackRock, le plus important fonds de pension au monde, ainsi que ceux du lobby AFG dont il fait partie.

D'autres solutions sont possibles!

- Une augmentation du taux des cotisations sociales patronales adaptée au changement démographique (2% à l'horizon 2025) suffirait à permettre le maintien du niveau de vie des actifs et des retraités et à garantir à tou·te·s le départ à la retraite à 60 ans à taux plein, avec un montant calculé sur les meilleures années. Le système actuel des retraites par répartition est non seulement à l'abri des crises financières, le montant des cotisations collectées étant directement reversé aux retraité·e·s, mais il stimule la consommation et la croissance économique.
- Élargir l'assiette des cotisations (inclusion des profits distribués), et suppression des exonérations de cotisation multipliées ces dernières années
- Modifier le calcul de la pension pour **l'adapter à la durée réelle de la carrière** : au lieu de prendre les 25 meilleures années de salaire pour calculer la pension, retenir par exemple le **quart de la durée de carrière**: les 10 meilleures pour une carrière de 40 ans, les 5 meilleures pour une carrière de 20 ans
 - Unifier les différents régimes par le haut avec un taux de remplacement minimal.

Mobilisons-nous pour le droit à une retraite décente à un âge décent!

Caisse de grève: Vous êtes salarié.e gréviste travaillant sur un site de l'ENS? Pour prendre contact en vue de

recevoir une indemnisation: <u>caisse-greve-ens@laposte.net</u>

Pour contribuer à la caisse : https://www.lepotsolidaire.fr/pot/npsxbpi9